

SIVOS DU VAL DE GROSNE
71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 15/05/2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai, le Comité Syndical s'est réuni à 18 heures 30 à Etrigny, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents :

Délégués titulaires :

- Commune de Champagny s/s Uxelles : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE,
- Commune de La Chapelle de Bragny : Bernard LABORIER, Marie BOLDUC, Sylvie LAISSU
- Commune d'Etrigny : Jean-Paul GUERRIAUD, Sandrine MARATREY, Elodie ROUSSEAU
- Commune de Lalheue : Christian CRETIN Sophie DARRAS, Marinette PUECH
- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS,

Absents excusés : Emilie PHILIPPON, ayant donné pouvoir à Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Sophie DI PLACIDO

Absent : Fabien LACHAUX

Le Président demande de rajouter en point 1 de l'ordre du jour l'approbation du compte-rendu du 13 mars 2018.

1°) Approbation du compte-rendu du 13 mars 2018 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Modification des statuts du SIVOS :

Le Président rappelle à l'assemblée que le Sous-Préfet l'a informé que les statuts n'étaient pas très légaux. Le SIVOS ne peut pas financer les travaux intérieurs d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien des locaux s'il n'a pas la compétence concernant les bâtiments scolaires. Dans ce cas, il faudrait que les bâtiments scolaires soient mis à disposition du SIVOS par les communes, ce qui pose problème en cas de fermeture de classes, par exemple.

Il signale également qu'il a reçu un courrier du Sous-Préfet concernant la possession du bus, les transports scolaires étant devenus compétence de la Communauté de Communes. Philippe CHARLES DE LA BROUSSE reconnaît que c'est lui qui a interrogé le Sous-Préfet à ce sujet. Le Président a informé le Sous-Préfet que le bus du SIVOS servait aux rencontres « Interclasses », sorties piscine, gymnase ou bibliothèque. Si des devis étaient demandés à des Sté de transports en commun, le Président pense que ce serait un autre coût pour le SIVOS et propose à Philippe CHARLES DE LA BROUSSE de se renseigner à ce sujet s'il le souhaite.

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE souhaiterait également que soit modifiée la clé de répartition des dépenses de fonctionnement. Actuellement les dépenses de fonctionnement sont réparties au nombre d'élèves et il pense qu'il serait plus juste que cette répartition se fasse entre nombre d'élèves et nombre d'habitants, suivant les postes du budget. Le Président propose de fixer une réunion de Bureau au mois de juin pour en discuter.

Le Président présente au Conseil Syndical les modifications à apporter à l'article 2 et à l'article 6 des statuts du SIVOS.

Article 2 :

- Suite au transfert de la compétence « Transports Scolaires » à la Communauté de Communes « le financement et la gestion du service de transport scolaire des élèves concernés par ce regroupement » est remplacé par « le financement et la gestion du bus du SIVOS permettant les activités et les sorties scolaires ».
- « Le financement des travaux intérieurs d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien des locaux (classes, sanitaires, salles annexes pédagogiques) » est supprimé.

- « Le financement des locations et des charges de chauffage des locaux communaux utilisés par le syndicat (conventions n° 1, 2, 3, 4 et 5) » est remplacé par « le financement des locations et des charges (chauffage, eau, électricité) des locaux communaux utilisés par le syndicat (modalités définies par conventions n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10) » :
 - ✓ Le garage du bus à l'atelier municipal de Lalheue est supprimé.
 - ✓ Modification de la référence cadastrale de la parcelle concernant le bureau du secrétariat du SIVOS section B au 1er étage, au droit de la mitoyenneté de la mairie de La Chapelle-de-Bragny, parcelle n°755, section B au lieu de 725, section B.
 - ✓ Ajout du Restaurant scolaire, salle communale de La Chapelle de Bragny, cadastrée parcelle n°755, section B, des salles de classes de Nanton, d'Etrigny, de La Chapelle de Bragny et de Lalheue.
- Suppression de la gestion et l'organisation des activités périscolaires, dans le cadre des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires).

Article 6 : La composition du Bureau est elle aussi modifiée, le Bureau étant désormais composé de 7 membres, suite à la modification du nombre de Vice-président qui est passé de deux à un.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, se prononce, à 11 voix pour et 2 abstentions, en faveur de la modification des statuts et charge le Président de notifier cette délibération aux cinq communes concernées.

Chaque Conseil Municipal devra se prononcer sur cette modification.

3°) Questions diverses :

Le Président informe le Conseil Syndical que contrairement à ce qui était envisagé l'année passée, le marché de restauration scolaire ne sera pas passé par la Communauté de Communes à compter de la rentrée de septembre 2018. Il faut donc refaire un marché pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

Le Président signale que Mme DUPUIS s'inquiète du nombre d'inscriptions pour la rentrée. Il y a plusieurs départs de familles et le nombre d'élèves est actuellement de 146.

Marinette PUECH demande que le bus n'emprunte plus la petite route étroite de Lalheue à Nanton, qui est trop dangereuse vu son étroitesse. Elle demande également s'il a eu un retour concernant le courrier que les délégués de Parents d'élèves ont adressé à la Communauté de Communes au sujet du transport scolaire. Le Président répond qu'il n'a pas de nouvelles.

Bernard LABORIER souhaiterait que soit relancée l'étude de la crèche.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.